



## CAPL B du 24 juillet 2014

De façon liminaire nous avons mis en évidence le caractère beaucoup trop tardif de cette CAPL. Comment prévoir un logement, crèche ou autre quand on doit attendre la fin juillet pour être fixé sur son sort ?

C'est la conséquence d'un système de mutation extrêmement lourd et inadapté au réseau DGFIP, les CAP nationales surchargées étant devenues interminables.

Autre conséquence dans le cadre de ce premier mouvement dans le cadre des nouvelles règles fusionnées, la multiplication des procédures dérogatoires sources d'instabilité. Nous avons ainsi dénoncé la multiplication des ALD (A la Disposition du Directeur) et des « détachements », qui institutionnalisent la précarité, l'instabilité dans nos services.

Nous avons également dénoncé les très nombreuses suppressions fléchées dans le projet. Elles atteignent un niveau sans précédent.

C'est la conséquence bien concrète des engagements pris par le gouvernement au titre du Pacte de responsabilité, 4 milliards supplémentaires –en plus des gels et suppressions déjà programmés– d'économies pour 2014 ayant été prévus en plus des 50 sur 2015-2017.

2491 emplois seront supprimés aux Finances en 2015 dont la quasi totalité sur le compte de la seule DGFIP.

Dans le Rhône, au delà des suppressions, le déficit est de l'ordre d'une centaine de « B ».

Comme lors des autres CAPL (C et A), la direction a demandé un vote avant d'évoquer les affectations des ALD et celles en direction. C'est à nouveau un véritable chèque en blanc qui est demandé aux représentants des personnels ! Nous avons constaté que le vote « contre » de FO (seul) lors de la première des trois commissions a fait bouler de neige puisque d'autres nous ont suivi aujourd'hui sur cette ligne.

Nous voudrions ici revenir tout particulièrement sur les affectations en direction. Seules les demandes suivies d'effet ont été mentionnées. Aucun tableau des demandes n'a jamais été communiqué. Toute la procédure s'est déroulée dans la plus parfaite opacité, jusqu'à son dénouement. Nous avons protesté contre cette démarche totalement unilatérale et opaque. Nous exigeons pour l'avenir la communication d'un récapitulatif des demandes et des vacances, en B comme dans les autres catégories.

Les collègues travaillant en direction, comme les ALD ne sont pas des sous-fonctionnaires !

Enfin, au terme de la CAP deux demandes (déjà évoquées en amont) sont restées sans réponse.

Lyon, le 24 juillet 2014